

Appel d'offre 2020

Action fédératrice « Astrochimie, du système solaire à l'univers lointain »

Missions

L'action fédératrice « Astrochimie, du système solaire à l'univers lointain » du Conseil scientifique de l'Observatoire de Paris a pour vocation de faciliter les interactions entre les diverses équipes des différents départements de l'observatoire de Paris afin de développer de nouvelles activités interdisciplinaires en astrochimie. Ses actions incluront l'organisation de journées thématiques et un support financier à des projets dans le cadre d'un appel d'offre annuel.

L'Observatoire de Paris compte de nombreux atouts dans ce domaine: expertises sur la complexité et la formation moléculaire pour une variété de milieux astrophysiques (système solaire, milieu interstellaire, disques, atmosphères stellaires ...), développement d'instrumentation astronomique adaptée, plateformes expérimentales, expertise dans la modélisation chimique ou dynamique des milieux concernés, calculs de paramètres moléculaires fondamentaux...

Les thématiques de l'AF couvrent :

- ✓ Le milieu interstellaire galactique et extragalactique
- ✓ La matière primitive du système solaire – comètes, astéroïdes et autres objets primitifs
- ✓ La chimie des atmosphères planétaires

Appel d'offre 2020

Il concerne toute action liée aux thématiques de l'astrochimie. Les projets fédérateurs ayant le potentiel de favoriser les interactions entre les laboratoires de l'Observatoire, et les approches pluridisciplinaires, seront considérés comme prioritaires.

Diverses actions peuvent être financées:

- Organisation de workshops en France sur des thématiques à portée interdisciplinaire
- Réunions de travail
- Participation au fonctionnement d'activités d'astrophysique de laboratoire (expériences, calculs théoriques)
- Participation à des conférences sur la thématique de l'AF

Les demandes devront nous parvenir en utilisant le formulaire téléchargeable, et se limiteront à 2 pages maximum pour la partie relative à la description détaillée du projet. Les frais de personnel sont exclus et les crédits devront être consommés en 2020. Les demandes sont à envoyer au plus tard le 3 février 2020 à astrochimie.af@sympa.obspm.fr

Merci d'indiquer votre nom dans le nom du fichier correspondant à votre demande.

Le formulaire de demande est disponible sur la page web de l'AF: <https://astrochimie.obspm.fr>

Il peut être également télécharger ici: <https://upload.obspm.fr/get?k=xX4XulVHDEcDxMMZNR2>

A noter:

1) Les actions relevant des crédits de soutien de base des laboratoires ne pourront faire l'objet d'un financement par les actions fédératrices. En particulier, les moyens de micro-informatique, les frais de personnels ainsi que les missions des personnels extérieurs à l'Observatoire ne sont pas éligibles. Le budget des actions fédératrices peut être utilisé uniquement pour des dépenses de nature fonctionnement ou

équipement mais ne peut être utilisé pour couvrir des frais de personnel (en particulier pour des vacances de stagiaires).

2) Les demandes unitaires d'équipement non informatique dont le montant est supérieur à 50% de la dotation de l'action fédératrice (soit un montant supérieur à 7 k€ pour l'AF Astrochimie) pourront être considérées comme non éligibles.

3) Désormais, seule une partie minoritaire des crédits de l'appel d'offre du programme blanc du CS pourra être affectée à des projets relevant des thématiques des Actions Fédératrices. Notamment, les demandes de financement de missions rattachées à une thématique relevant d'une action fédératrice ne sont plus éligibles au programme blanc et doivent être déposées uniquement en réponse à l'appel d'offre de l'action fédératrice concernée. Si vous projetez de déposer une demande au CS sur les thématiques de l'AF Astrochimie, veuillez à nous adresser également pour le 3 février une version avancée de votre dossier car le bureau de l'AF devra transmettre au CS son avis sur le projet.

4) Concernant l'AO Colloques du CS : Les propositions de colloques relevant de thématiques correspondant des actions fédératrices sont éligibles. Ces propositions doivent d'abord faire l'objet d'une demande aux actions fédératrices. Les demandes déposées au CS via les laboratoires devront alors être obligatoirement assorties de l'avis des bureaux des actions fédératrices."